

Énergie Océane

Le journal intercommunal

N°1
Novembre 2004

Communauté
de Communes
des Olonnes

Le Château d'Olonne
Les Sables d'Olonne
Olonne-sur-Mer



Dix ans d'action communautaire

Éditorial

La Communauté de Communes des Olonnes fête ses 10 ans

Souvent citée en exemple, cette structure intercommunale est la plus performante de Vendée, tant par l'importance de son budget que par celle de ses compétences. Pourtant, au Pays des Olonnes, nombreux sont ceux qui utilisent sans le savoir ses équipements et ses services.

Pour mieux répondre au besoin d'information de la population, les élus de la Communauté de Communes des Olonnes ont décidé de créer un journal intercommunal (3 numéros par an). Loin de se substituer aux périodiques édités par les maires des Sables d'Olonne, du Château d'Olonne ou d'Olonne-sur-Mer, « Énergie Océane » viendra compléter en mettant en avant les actions menées par la CCO.

Le premier numéro qui vous est adressé aujourd'hui constitue une rétrospective de la vie intercommunale et vous présente un bilan des principales réalisations communautaires. Il lève également le voile sur certains projets à l'étude ou en cours de création, sur lesquels nous reviendrons dans nos prochaines éditions.

Nous souhaitons que cette initiative rencontre le succès qu'elle mérite et que vous attendiez avec impatience la publication des numéros suivants. Bonne lecture ! ●

Louis Guédon, président de la CCO, député maire des Sables d'Olonne

Jean-Yves Burnaud, maire du Château d'Olonne, vice-président de la CCO

Jean-Yves Grelaud, maire d'Olonne-sur-Mer, vice-président de la CCO, conseiller régional

La Communauté de Communes des Olonnes a 10 ans. Organe de coopération des 3 communes urbaines du Pays des Olonnes, elle est l'outil du développement et de l'aménagement de l'agglomération. Les 43 000 habitants du Pays des Olonnes sont au cœur de son action et de ses projets.

Le 1^{er} janvier 1994, la coopération et la solidarité entre les Sables d'Olonne, le Château d'Olonne, et Olonne-sur-Mer, franchissent une étape radicale avec la création de la Communauté de Communes des Olonnes. Celle-ci hérite des équipements (station d'épuration, complexe sportif des Chirons...) auparavant gérés par un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM). Avancée déterminante, de vraies missions stratégiques lui sont confiées, et les règles changent : la Communauté assume ses compétences en lieu, place et indépendance par rapport aux communes adhérentes et dispose d'un budget avec une fiscalité propre. Elle possède une forte autonomie en matière de développement économique, de formation, d'aménagement du territoire, d'environnement, de politique du logement et du cadre de vie. Concrètement, sont créés des zones d'activités industrielles et commerciales, un boulevard, un sentier littoral...

Des ambitions...

Au fil des années, d'autres attributions sont confiées à la Communauté dès lors que la prise en compte des dossiers est plus efficace à l'échelle de l'agglomération. Elle se trouve ainsi chargée de la collecte des ordures ménagères. Elle entre aussi dans le domaine social. La création d'une structure de garde multi-accueil induit le transfert de la compétence « petite enfance ». D'autres générations sont concernées par la politique sociale de la Communauté, les jeunes en particulier. Ainsi différents équipements d'ani-

mation sont mis à leur disposition et, prochainement, ouvrira un Foyer de Jeunes Travailleurs associé à une résidence professionnelle.

... et les moyens de ses ambitions

La montée en puissance de la Communauté de Communes est accompagnée par des moyens opérationnels proportionnés. Le budget, 6 fois supérieur à celui d'il y a 10 ans, s'élève, cette année, à 47 millions d'euros essentiellement consacrés à l'investissement. Il est le budget intercommunal le plus important en Vendée. Certes l'État accorde quelques dotations financières, mais les élus locaux ont surtout pris deux décisions capitales. D'une part, la Communauté perçoit la totalité de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) impôt versé par les entreprises, soit 6 millions d'euros en 2004, d'autre part, elle perçoit aussi toute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), 4 millions d'euros.

Parallèlement, la Communauté a développé ses ressources humaines. Le nombre de collaborateurs est passé en 10 ans de 20 à 69, avec l'intégration de personnels de certains services qui, à l'origine, étaient gérés par les communes, telle l'École de musique. Avec la mise en service de la crèche intercommunale, il dépassera la centaine courant 2005.

10 ans, ce n'est pas seulement un bilan, c'est surtout une étape. La Communauté lance aujourd'hui une réflexion stratégique pour se projeter à l'horizon des Olonnes en 2020. Le prochain cap ! ●

A U S O M M A I R E D U N U M É R O

Économie



2-3

Le sens de l'accueil des entreprises

Aménagement



4

Percée d'un boulevard de 3 km

Environnement



5

La collecte des ordures ménagères

Social



6

De l'ambition pour les petits

Culture



7

En chœur à l'École de musique

Accueil des entreprises

Actilonne : l'activité économique au vert !

À Actilonne, la Communauté de Communes installe l'activité économique dans un environnement fonctionnel et un cadre paysager soigné. Une vingtaine d'entreprises et 250 salariés ont vite investi la première zone d'activités communautaire.

Une des réalisations dont elle est la plus fière ! Parmi ses décisions initiales, en mars 1994, la Communauté de Communes concrétise d'emblée l'objectif primordial d'essor économique en lançant son premier projet de parc d'activités économiques à usage commercial, industriel et artisanal.

Le choix se porte sur un site de 30 ha, à Olonne-sur-Mer, qui devient une vitrine à l'entrée de l'agglomération grâce à la création de la rocade. Une aubaine pour les entreprises qui disposent ici de la meilleure des dessertes routières. Autre raison de ce choix géographique, l'activité économique est alors déséquilibrée, trop concentrée sur le sud de l'agglomération, aux Plesses et au Pas-du-Bois, au Château d'Olonne. Le rééquilibrage au nord se dessine donc. Il est largement confirmé depuis.

La Communauté décide aussi de passer du concept de zone industrielle à celui de parc d'activités. Ce n'est pas une subtilité de mots. Avec le Parc d'Activités Actilonne, le souci de la qualité de l'environnement est affirmé par la création d'un cadre paysager avec espaces verts, plantations d'arbres, et

préservation du plan d'eau existant. Sur les 2 616 000 euros consacrés globalement à l'opération, la Communauté a investi 523 000 euros dans cet aménagement paysager.

Engouement des entreprises

Réalisé en trois tranches continues, le Parc d'Activités Actilonne a été inauguré en mai 1998. En un an, tous les terrains bordant la rocade étaient retenus. Aujourd'hui, le produit des terrains vendus représente 1,55 million d'euros.

Autre indice de succès, la Communauté est en avance sur le calendrier prévisionnel de commercialisation des parcelles.

L'origine des entreprises qui se sont installées, une vingtaine pour près de 250 emplois, démontre combien cet équipement était nécessaire : il s'agit à la fois d'entreprises locales qui avaient de grands besoins d'extension ou qui recherchaient une vitrine de promotion, d'entreprises venues de l'extérieur de l'agglomération, et encore d'entreprises qui dès leur origine ont fait le choix de se créer ici.

Enfin, le parc Actilonne s'affirme comme base d'appui pour ceux qui ont l'esprit d'entreprendre. Il est le siège de la pépinière d'entreprises et, bientôt, d'un village d'entreprises. Soit deux autres dispositifs communautaires propices au climat de création et d'essor des jeunes entrepreneurs ! ●



La rocade dessert directement le Parc Actilonne.

Zone commerciale aux Lauriers



En 1996, la Communauté a acheté un terrain de 13 700 m², sur la commune du Château d'Olonne, au lieu dit Les Lauriers, pour en faire un lotissement commercial. L'acquisition et l'aménagement ont coûté 147 000 euros. 4 entreprises y ont ouvert leurs portes, disposant de 900 à 2 800 m² chacune. 3 autres vont prochainement les rejoindre. L'affectation commerciale du site respecte le cadre de vie des habitants riverains. La création de cette zone, aujourd'hui totalement commercialisée, répond à la volonté d'offrir aux opérateurs commerciaux des terrains à un prix attractif : 18,29 euros le mètre carré ●

Extension sud de la zone industrielle des Plesses

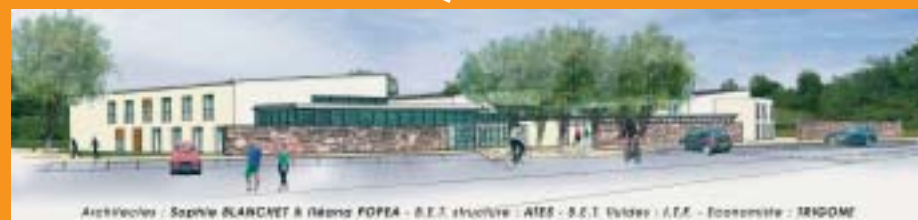
Actilonne et Les Lauriers étant presque entièrement occupés, en 2002 la Communauté a acquis, au Château d'Olonne, 16 ha de terrain dans le prolongement de la zone industrielle communale des Plesses afin d'y créer un nouveau parc d'activités communautaires. Les aménagements ont été lancés cet été. La première tranche est achevée et la viabilisation industrielle se poursuit pour un bouclage de l'opération fin 2005. Les premières entreprises pourront s'installer à la fin de cette année. Elles disposeront de parcelles de 1 500 à 5 000 m² ou plus, cédées à 15 euros le m² ●

Un élévateur à bateau dans le port de pêche

Nécessaire aux opérations d'entretien des navires de pêche, ainsi qu'au rayonnement des entreprises locales de réparation et de construction navale, un élévateur à bateau d'une capacité de 500 tonnes renforcera les équipements du port. Son installation, prévue pour 2006, nécessite un gros chantier d'infrastructure. Le montant global de l'opération s'élève à 11 millions d'euros de financement public, avec des concours européens, nationaux, régionaux et départementaux. La Communauté de Communes y participe pour 3 %, comme la ville des Sables d'Olonne ●

Accueil des salariés

Bientôt un Foyer de Jeunes Travailleurs



Faute de logement, on renonce parfois à venir travailler au Pays des Olonnes. L'ouverture, en 2006, d'un Foyer de Jeunes Travailleurs répondra à un pressant besoin.

Paradoxe : des entreprises souffrent d'un manque de main-d'œuvre jeune, tandis que des jeunes renoncent à une formation ou à un emploi faute de logement disponible à un prix de location compatible avec les premières rémunérations de la vie active. Le phénomène n'est pas nouveau. Nouvelle en revanche est la réaction de la Communauté de Communes avec une réflexion engagée en 2002.

Après consultation des partenaires économiques et sociaux, et en association avec l'office des HLM, elle a décidé la création d'une résidence de type Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT). Cette résidence nommée Le Spi sera gérée par la même association qui encadre les deux FJT de La Roche-sur-Yon. Ses professionnels se portent garants des services, conseils, anima-

tions et de l'encadrement, 24 h sur 24, de la future structure d'hébergement. Le critère temporaire de l'hébergement est fondamental, même s'il peut durer un certain temps, comme c'est le cas de l'apprentissage. Ce caractère temporaire de passerelle sera mis à profit pour un cheminement des jeunes vers un logement autonome.

Le FJT, pour une capacité de 54 logements de type 1 ou 1 bis, augmentée de 22 logements en résidence professionnelle, sera édifié rue des Plesses, au Château d'Olonne, courant 2005, et il ouvrira en 2006. Pour cette réalisation, à mi-chemin entre ses politiques économique et sociale, la Communauté de Communes apporte à l'office HLM les terrains nécessaires à l'édification du FJT ainsi que sa garantie des emprunts ●

Pépinière d'entreprises

Starter pour les créateurs



La pépinière d'entreprises, installée dans le Parc d'Activités Actilonne, permet aux jeunes créateurs de se lancer en réduisant leur coût d'installation et de bénéficier d'un pool de services partagés.

En créant une pépinière d'entreprises en 1999 pour un investissement de plus d'un million d'euros, la Communauté de Communes réagit à la pénurie de locaux adaptés aux moyens des jeunes créateurs.

Au-delà des ateliers ou bureaux proposés à un prix de location attractif, cet outil leur offre aussi, avec un personnel qualifié et en permanence disponible, des services d'accueil et d'écoute personnalisés. Ce personnel peut aussi réaliser des travaux de secrétariat et faire le lien avec de nombreux experts : comptables, juristes, conseillers des chambres consulaires... Des prestations précieuses !

90 emplois, 38 entreprises

Tout un parc de matériel bureautique est également mis à la disposition commune des locataires : fax, photocopieur, machine à affranchir, scanner, sources documentaires... Soit autant d'investissements initiaux évités.

La pépinière donne donc un vrai coup de starter aux jeunes entrepreneurs. Ceux-ci ne s'y trompent pas : les demandes de location sont toujours très nombreuses, en particulier depuis 18 mois, et le taux d'occupation de la pépinière est toujours très proche de 100 %.

Réservée aux créateurs d'entreprises de moins de trois ans, la pépinière est par définition une structure d'accueil temporaire avec un bail de

23 mois renouvelable une fois. La règle est intangible. Matériellement, la structure est composée de 9 bureaux de 15 à 30 m² et de 9 ateliers de 50 à 200 m². Un soin particulier a été apporté à leur conception, avec des surfaces adaptées aux besoins des locataires, climatisées et très bien éclairées. Et puis, architecturalement, c'est une belle réalisation. La pépinière dispose aussi de salles de réunion, en particulier pour accueillir des sessions de formation.

5 ans après son ouverture, la pépinière affiche un bilan intermédiaire très positif. 38 entreprises y ont fait leurs premiers pas, et seulement 4 ont échoué avec un dépôt de bilan. La plupart sont au contraire devenues autonomes et se sont installées à l'extérieur. La majorité, et c'est un beau « retour sur investissement » pour la Communauté, se trouve dans un rayon de moins de 10 km. Se développent ainsi au Pays des Olonnes, Innovation Confort Santé, Vendelices, Balineo Construction, Gwen Marine Services, Cap sur la Vendée.com, SMS. En terme social, la situation est aussi très encourageante : 90 emplois ont été créés par les entreprises passées par la pépinière ●

Pépinière d'entreprises, Parc Actilonne, BP 78, 85340 Olonne-sur-Mer, tél. 02 51 96 88 88, fax 02 51 96 87 24, mail contact@pepiniere-olonne.com

Qualification professionnelle Partenariat avec les organismes de formation

La Communauté de Communes soutient les organismes de formation opérant dans l'agglomération sur la base de partenariats et de financements de programmes ou de dispositifs d'enseignements. Elle est ainsi le partenaire de la Maison Familiale, du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), et de l'École des Pêches. Avec la Chambre de Métiers, depuis 1996, les liens sont plus forts encore. Sont ainsi menées des actions relatives au conseil aux entreprises, à l'installation des jeunes artisans, avec des soirées thématiques et l'intervention de spécialistes, avec des enseignements sur la communication, la vente, la gestion, la place du conjoint collaborateur d'entreprise... ●

Offre locative d'ateliers industriels et commerciaux

Édification d'un village d'entreprises

Sur 12 000 m², dans le Parc Actilonne, un village d'entreprises, en cours de construction, répondra à la demande en bâtiments à louer. Cette offre vise des entreprises grandissantes qui n'ont plus leur place en pépinière ou qui n'envisagent pas encore d'investir dans leurs bâtiments propres. Quatre ateliers de 200 à 450 m² seront livrés dès décembre. Une seconde tranche sera engagée aussitôt pour 4 nouveaux ateliers, de 300 à 600 m², à livrer courant 2005. Chacune des deux tranches représente 700 000 euros d'investissement. Une 3^e tranche, de bureaux, est susceptible de compléter le programme. Les ateliers sont proposés sur la base de loyers mensuels de 850 à 1 620 euros ●

Les premiers ateliers seront disponibles à la fin de cette année.



hrèves

Au cœur du Vendéopole littoral

La Communauté de Communes des Olonnes sera le maillon fort du Vendéopole littoral, parc d'activités à vocation tertiaire et de haute technologie qui ouvrira en 2006. Le Conseil Général est l'instigateur de ce projet qui associe les Communautés de Communes des Olonnes, de l'Auzance et de la Vertonne, du Pays Talmondais, et du Pays des Achards. La partie principale du Vendéopole littoral sera localisée au Château d'Olonne et desservie par la future voie de contournement large de l'agglomération ●

RN 160... La nouvelle frontière

Du côté de La Vannerie et de la Burguinière, où aboutit la RN 160, se dessine une part de l'avenir de l'agglomération. Demain, cette zone pourrait être le cœur du développement économique et des infrastructures majeures. Sur cette « nouvelle frontière », la Communauté de Communes veut éviter constructions anarchiques et spéculation. Elle cherche au contraire à s'assurer d'une qualité environnementale, gage d'aménagements harmonieux. Elle étudie les affectations possibles de 100 à 150 ha à maîtriser. Elle y réserve, notamment, la place à un pôle santé associant l'hôpital et la clinique ●



L'arrivée de la RN 160 valorise l'espace foncier environnant.

Tourisme : l'échelle internationale

L'activité touristique, en particulier en matière de promotion, s'organise à des échelons dépassant les limites locales. La Région et l'État incitent les collectivités à se regrouper pour la promotion internationale et l'accueil des clientèles. Ainsi la Communauté de Communes adhère-t-elle au Pôle Touristique International « Vendée Côte de Lumière » qui réunit les Communautés de Communes Auzance et Vertonne, Atlantica, Côte de Lumière et Pays du Talmondais ●



Le Pays des Olonnes au cœur du Pôle Touristique International.

Amélioration de la circulation intra muros

Arrivée du Vendée Globe... sur un boulevard



Percé sur 3,2 km, du Pas-du-Bois à La Vannerie, entre Le Château d'Olonne et Olonne-sur-Mer, le boulevard du Vendée Globe dessert en réalité toute l'agglomération, soulageant en particulier la ville des Sables d'Olonne d'une part importante de flux automobile.

Avec l'inauguration, le 7 novembre 2003, de la dernière section du boulevard du Vendée Globe, la Communauté de Communes en finissait avec un dossier reconfiguré au fil des décennies. Un dénouement heureux prenant en compte l'extension urbaine de l'agglomération. Sur ce tracé, il était prévu, au départ, de prolonger la rocade de contournement de l'agglomération, dans la continuité du tronçon Port Olona - La Vannerie. Cette idée, remontant à 30 ans, a au moins eu un effet bénéfique : les terrains nécessaires étaient réservés. Plus judicieux, et conçu à des fins de circulation propres à l'agglomération, un nouveau projet est arrêté par la Communauté de Communes qui l'ins-

crit comme une priorité majeure en devenant maître d'ouvrage. Le chantier démarre en 1999, sur le concept d'un boulevard urbain devant répondre à des objectifs précis : désengorger le centre de l'agglomération d'un transit excessif de voitures et de poids lourds, desservir les zones industrielles et commerciales et le port, et ouvrir à l'urbanisation de nouveaux quartiers. La première partie du boulevard, entre les giratoires du Pas-du-Bois et Georges Clemenceau, a été mise en service en octobre 2001. Sa jonction, il y a un an, au rond-point de la Vannerie, correspondait avec l'arrivée au même point de la RN 160.

Contournement large

Le boulevard du Vendée Globe ne se substitue pas au projet de contournement de l'agglomération. Celui-ci, du ressort du Département, est seulement reporté plus à l'est de l'agglomération pour relier la RN 160, du rond-point de la Burgunière (avant La Vannerie), à la route de Talmont-Saint-Hilaire, au lieu dit La Mouzinière. Les travaux ont débuté en 2004 pour la livraison d'un premier tronçon fin 2005 et la liaison définitive à la route de Talmont-Saint-Hilaire fin 2007 ●

Le boulevard, avec deux voies de circulation automobile, des pistes et voies cyclables, et les aménagements paysagers et acoustiques, représente un investissement de 6,4 millions d'euros. Un investissement supporté par la seule Communauté de Communes. L'impact sur la fluidité de la circulation est net, avec un soulagement pour les riverains de l'avenue René Coty, du chemin de ceinture, de l'avenue Gabaret... Sans parler du confort pour les automobilistes dont les déplacements sont facilités ! ●

15 km à pied ou à vélo

Un sentier cyclable de caractère

Des dunes de la Paracou à La Chaume, à la plage des Granges à Olonne-sur-Mer, en passant par la forêt domaniale, Sauveterre et les marais... un sentier d'une quinzaine de kilomètres fait la joie des randonneurs à pied et à vélo ou encore des joggers.



Bien aménagé, fléché, ponctué de panneaux signalétiques, il s'intègre au réseau départemental des pistes cyclables, et en particulier au sentier cyclable du littoral. Maître d'ouvrage, la Communauté de Communes est partenaire de la création et de l'entretien du réseau pour les parties concernant Olonne-sur-Mer et Les Sables d'Olonne.

La réalisation de ce sentier a été menée en deux séquences, en 2002 et 2003. L'esprit de création de «chemin» en a été la ligne dominante, avec par exemple la reprise de passages existants. Pareillement, une attention particulière a été portée au traitement des sols, avec l'emploi de revêtements divers toujours cohérents avec les différents milieux naturels traversés. La participation de la Communauté de Communes est de 1,4 million d'euros ●

brèves

TGV, l'objectif d'électrification de la ligne

Bien que le TGV tracté soit abandonné, la Communauté de Communes poursuit avec constance sa mobilisation pour obtenir l'électrification de la voie SNCF entre Nantes et Les Sables d'Olonne, seul gage d'une desserte viable et fiable pour le TGV. Elle participe ainsi aux études préalables (2,7 millions d'euros) avec une contribution de 75 330 euros ●

SCOT, top départ

Prévu par la loi, un SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, va être établi à l'échelle du canton et à l'horizon du printemps 2006. Il s'agit de définir des principes d'aménagement harmonieux du territoire à prendre en compte en fonction des problématiques liées aux déplacements, au développement économique, à l'habitat, à l'environnement... Les Plans Locaux d'Urbanisme des communes (anciens POS) devront être compatibles avec le SCOT dont l'élaboration est confiée au Syndicat Mixte du canton des Sables d'Olonne. La procédure démarre par le choix d'un cabinet qui rédigera le document d'urbanisme. La population sera régulièrement informée de l'état d'avancement du dossier par enquêtes, débats, et consultations ●

Les bus des transports en commun

TUSCO : 340 000 km au compteur

Les 9 bus du réseau TUSCO (Transports Urbains des Sables, du Château et d'Olonne) parcourent chaque année 340 000 km, presque 9 tours de la terre. Ils transportent 320 000 passagers, dont beaucoup de collégiens et lycéens. La desserte des établissements scolaires est en effet une priorité fixée par la Communauté de Communes. Même si elle en délègue l'exploitation à une entreprise privée, c'est elle l'autorité en matière de transports urbains. Elle fixe la grille tarifaire, les horaires, la fréquence de passage des bus, et la configuration du réseau. Ce réseau compte neuf lignes dont une estivale, celle du remblai. Il fait

actuellement l'objet d'une réflexion en prévision d'aménagements nécessaires vu le développement de nouvelles zones d'habitat à desservir, vu aussi l'ouverture du boulevard du Vendée Globe à prendre en compte pour une meilleure pertinence des trajets des bus. L'observatoire des transports, qui réunit élus, usagers, exploitants, représentants du monde économique, travaille ce sujet ●

TUSCO, 1 rue Jean Perrin, 85340 Olonne-sur-Mer, tél. 02 51 32 95 95, fax 02 51 96 93 75, www.tusco.org



Réorganisation de la collecte

Ordures ménagères, dossier commun

Au nom de l'environnement, la filière d'élimination des ordures ménagères se réorganise. La Communauté de Communes assume, à la place des communes, toute la collecte, sur toute l'agglomération.



Le tri sélectif, un geste citoyen pour l'environnement.

Nouvelle répartition des tâches : à la Communauté de Communes la collecte des ordures ménagères sur son territoire, et au Département leur

traitement ! Avec la création de Trivalis, Syndicat Départemental pour le traitement des ordures ménagères, la Communauté s'est séparée de l'usine

du Taffeneau, au Château d'Olonne, qui transforme les ordures ménagères en compost. Elle s'est également séparée du traitement des matériaux déposés à la déchetterie des Fontaines.

34 000 tonnes par an

En revanche, encouragée financièrement par l'État, la Communauté prend à son compte, depuis 2003, la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de l'agglomération, soit 34 000 tonnes par an. En lui transférant cette compétence, les trois communes renoncent à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Désormais perçue par la Communauté, celle-ci couvre le coût collectif de l'enlèvement des ordures ménagères (2,3 millions d'euros en 2003) ainsi que leur traitement confié à Trivalis (2 millions d'euros).

Jusqu'en 2002, chaque commune gérait et traitait à sa façon le ramassage des ordures ménagères : ici avec ses agents et ses camions, là avec une entreprise prestataire spécialisée, ici en sacs, là en conteneurs... Maintenant, à titre transitoire, la Communauté rétribue les prestataires en exercice aux Sables d'Olonne et au Château d'Olonne. Elle a aussi intégré les personnels et matériels que la commune d'Olonne-sur-Mer affectait aux mêmes missions. Cette période touche à sa fin. L'étape d'harmonisation du service, à l'échelle de l'agglomération et sous l'autorité de la Communauté, est imminente ●

Agrandissement de la déchetterie



La déchetterie restera ouverte le temps des travaux

Huiles, papier, carton, verre, gravats, déchets verts... En 2003, les dépôts à la déchetterie des Fontaines, ont dépassé 13 450 tonnes, pour une fréquentation de 120 000 personnes. La déchetterie étant trop exiguë, une extension est prévue. Le nombre de bennes passera de 9 à 14. Parmi le « tout venant » on séparera ainsi le bois et les pneus. L'extension, 350 000 euros, est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ●

Expérience de compostage à domicile

300 familles volontaires, sur des quartiers sélectionnés dans les trois communes, sont dotées par la Communauté de Communes de bacs de compostage individuels. Ils assimilent épluchures, sciures, tontes de pelouse, filtres de papier, fleurs fanées, résidus alimentaires... Pour des raisons pratiques -nature et volume des déchets biodégradables, réemploi du compost dans le jardin- l'expérience vise des secteurs pavillonnaires ●

brèves

Création d'une fourrière automobile

La fourrière automobile communautaire a été créée en début d'année, sur demande de la police et de la sous-préfecture, pour réagir aux excès de stationnement gênant et aux abandons des épaves. L'enlèvement des voitures, 160 opérations à la fin de l'été, est confié à une société privée. La procédure suivie est encadrée par la police nationale. Quant à l'entreposage de la fourrière, aux Plesses, commune de Château-d'Olonne, il est sous surveillance du personnel de la Communauté, 24 h sur 24 ●

Assainissement

Une nouvelle station d'épuration en 2007

5 millions de m³ par an ! La station d'épuration de la Sablière, aux Sables d'Olonne, traite les eaux usées de l'agglomération et elle rejette les eaux assainies dans le bassin de Port Olona. Mis en service en 1976, l'équipement est en partie dépassé, sous-dimensionné par rapport à la population, en particulier l'été. De plus, les nuisances sonores et olfactives sont problématiques pour les riverains. En 2001, et en prévision des trente ans à venir, la Communauté de Communes décide la construction d'une nouvelle station capable de répondre aux besoins de 145 000 habitants. L'implantation est prévue au Petit Plessis, au Château-d'Olonne.

Le chantier démarrera à l'automne 2005 pour livraison fin 2007. Les travaux sont complexes : édification de la nouvelle station, création de 8 km de canalisation de transfert des eaux usées entre la Sablière et le Petit Plessis, création d'un bassin tampon, percement d'une conduite d'évacuation des eaux traitées vers la mer (4 km vers l'Anse du Vieux Moulin, au Château d'Olonne) et enfin pose d'une conduite maritime de rejet à 1,5 km au large.

Le coût global s'élève à 45 millions d'euros. L'Agence de l'Eau apportera une subvention de 37 % ●



La station d'épuration de la Sablière est insuffisante par rapport à la taille de l'agglomération, particulièrement avec la fréquentation estivale.

Halte aux inondations

Plusieurs quartiers des Sables d'Olonne sont exposés au risque d'inondation lors des précipitations orageuses qui saturent le bassin versant du ruisseau de la Maisonnette. C'est pourquoi, la Communauté de Communes construit des bassins d'orages pour retenir de gros volumes d'eau le temps de la régulation du réseau. Le premier, d'une capacité de 10 000 m³, a été aménagé à La Mérinière pour 653 000 euros. Le second est en cours de réalisation aux Gobinières (13 000 m³). Suivront les bassins de La Vannerie (2 400 m³), des Genêts (1 800 m³) et des Figuiers (2 700 m³). Le programme est estimé à 11,5 millions d'euros ●

Multi-accueil et petite enfance Une grande ambition : garder les petits

Le manque de places en crèche pénalise la vie professionnelle des jeunes parents. Une structure multi-accueil va multiplier l'offre et répondre aux besoins diversifiés des familles.



300 à 350 enfants domiciliés sur nos communes naissent chaque année au Pays des Olonnes.

C'est un problème crucial : au Pays des Olonnes, il y a trop peu de places en crèche publique ou associative, et les 230 assistantes maternelles ne comblent pas tout le déficit. Après des analyses sociologiques et une enquête auprès d'un échantillon de familles représentatif, la Communauté de Communes décide, en 2002, de créer une nouvelle structure. Au mot crèche, on lui préfère multi-accueil. Le service, avec crèche et halte-garderie, sera individualisé et contractualisé selon la demande des parents pour quelques heures, la demi-journée, ou la journée, dès 7 h et jusqu'à 19 h.

La structure, dont la première pierre a été posée le 22 octobre 2004, se situera au 105 rue des Grands Riaux. Elle ouvrira en septembre 2005 pour une capacité de 50 places offertes à des enfants de 10 semaines à 4 ans. Des places pourront être proposées aux enfants handicapés, et d'autres à

l'accueil d'urgence en réponse à des contraintes comme une hospitalisation dans la famille, une embauche ou une formation à prendre au pied levé...

Cette création ne remet pas en cause la crèche des Sables d'Olonne dont les locaux et le personnel relèveront de la CCO dès début 2005.

La nouvelle infrastructure représente un investissement de 1,2 million d'euros. Plusieurs organismes, dont la CAF, participent au financement. Une trentaine d'emplois sera créée, surtout pour des auxiliaires de puériculture et des agents sociaux. Un médecin pédiatre interviendra aussi. Et un Relais Assistantes Maternelles, (RAM), intégrera ce multi-accueil... qui mérite bien son nom ! ●

Renseignements et inscriptions,
tél. 02 51 23 86 04,
mail : social.culture@cc.olonnes.fr

Prévention Un éducateur tout terrain

Éducateur spécialisé auprès des jeunes, Jean Tranchant travaille depuis 15 ans au Pays des Olonnes. Il vient de rejoindre l'équipe de la Communauté de Communes des Olonnes.

Quand êtes-vous arrivé au Pays des Olonnes ?

En 1989, au moment où les élus et les travailleurs sociaux de la ville des Sables d'Olonne réagissaient au problème crucial de la toxicomanie.

Qu'avez-vous fait ?

Je me suis mis à la disposition des jeunes, dans les quartiers défavorisés, les collèges, les lycées, partout. Je me suis aperçu que la toxicomanie n'était pas la seule souffrance des jeunes. J'ai été amené à travailler sur toutes sortes de cas individuels mais avec une vision globale. J'ai participé à des initiatives qui ont conduit à la création de structures, par exemple le Cool Café.

Quelle est désormais votre mission ?

Je continue à aller partout où il y a des jeunes. Toute la jeunesse ne va pas mal, mais des jeunes souffrent. Leurs problèmes, existentiels parfois, doivent être traités. Les parents, qui ne doivent pas être écartés, ne parviennent pas toujours à dialoguer. Moi, je suis disponible pour écouter, soutenir, orienter, dans la plus stricte confidentialité.

Jean Tranchant, 34 rue de l'Hôtel de Ville,
tél. 02 51 96 92 28 ou 06 75 21 93 93.



13-25 ans

Les bons plans «jeunes»

Le Cool Café et le Centre Animation Jeunesse sont deux pôles conviviaux et complémentaires d'expression, d'activités et de projets pour les jeunes de l'agglomération.

Communauté de Communes et Ville des Sables d'Olonne s'impliquent ensemble dans les objectifs, le financement et la gestion de deux structures dont animation et encadrement sont confiés à des personnels diplômés spécialistes de l'écoute des jeunes et de l'animation.



Le Cool Café, très fréquenté, en centre-ville des Sables d'Olonne.

Le Cool Café, lieu d'échanges, d'écoute, de rencontres et de partage, fonctionne sur le principe du bar sans alcool, avec des objectifs d'animation culturelle et d'éducation à la santé. La fréquentation est de 1 400 jeunes par mois, avec une proportion importante de filles. Les jeunes y sont motivés par l'offre de loisirs et l'éventail des propositions : écriture de chansons, atelier look, sensibilisation aux conduites à risques, sorties...

Le Centre Animation Jeunesse, CAJ, est d'abord identifié comme un lieu d'animations et d'activités diverses. Le bâtiment, insonorisé, permet à plusieurs groupes locaux de musique de répéter. L'ensemble du matériel mis à disposition -billard, baby-foot, télé, consoles de jeux électroniques, caméscope, instruments de musique- contribue à la fréquentation sur la base de la pratique de nombreux autres loisirs. Le skate-park est également très attractif ●

• Cool Café, 34, rue de l'Hôtel de Ville, Les Sables d'Olonne, tél. 02 51 23 95 66.
• CAJ, rue des Capucines, Olonne-sur-mer, tél. 02 51 21 19 63.

Pour les plus de 60 ans

Le CLIC, pôle ressource des retraités

Au service des plus de 60 ans et de leurs proches, le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) réagit aux problèmes de santé, de logement, de perte d'autonomie, de besoin d'aide à domicile...

Accueil, examen et réponse : le CLIC apporte la solution pragmatique individualisée au cas par cas, avec réactivité par téléphone, rencontre, ou déplacement à domicile. Le bilan d'activités du CLIC en 2003 recense ainsi 347 visites, 358 entretiens... Le CLIC organise aussi des ateliers de mémoire et des groupes de soutien aux aidants familiaux ou aux équipes professionnelles.

Respectant le mode de vie du retraité, l'équipe du CLIC, -5 personnes, dont une assistante sociale, une infirmière, un psychologue, une conseillère en économie sociale et familiale- est au service d'environ 17 000 personnes, sur les six communes du canton plus Talmont-Saint-Hilaire et Jard-sur-Mer.

Reconnu par les pouvoirs publics, avec un financement de l'État et du Conseil Général, le CLIC s'inscrit dans la continuité de l'ICG -Instance de Coordination Gérontologique- que la Communauté de Communes créait au début des années 90. Elle l'a financée pratiquement seule pendant 10 ans. Aujourd'hui, avec 47 000 euros, elle contribue au quart du budget du CLIC ●

CLIC du littoral, 44, boulevard Pasteur, 85100 Les Sables d'Olonne,
tél. 02.51.21.49.10, fax 02 51 21 40 40, mail : cliculittoral@wanadoo.fr



École de musique

L'intégration dans l'harmonie



L'École de musique est aujourd'hui un parfait exemple de l'harmonie communautaire. Réputé, l'outil d'enseignement et d'animation résonne dans tout le canton.

L'École de musique agréée relève à 100 % de la Communauté de Communes, au terme d'un processus progressif d'intégration. Créée aux Sables d'Olonne sous forme associative dans les années 60, elle devient municipale la décennie suivante. Et elle attire les élèves des deux communes voisines qui représentent très vite la moitié de l'effectif. Il faut alors imaginer des mécanismes de répartition des

charges entre les communes, -les droits d'inscription des élèves ne représentant qu'une toute petite part du budget- pour garantir à tous les mêmes prestations aux mêmes prix. Puis l'école rejoint la Communauté de Communes naissante, l'intégration culminant début 2003 avec le transfert du personnel.

Pendant ce temps, l'offre musicale et le nombre de pratiquants se sont

beaucoup développés. L'école atteint les 550 élèves, de 7 à 77 ans, et elle s'étend, dans les mêmes conditions tarifaires, aux élèves de la Communauté de Communes de l'Auzance et de la Vertonne. Les 21 professeurs dispensent 280 heures de cours par semaine.

Tous les goûts musicaux

Toutes les pratiques instrumentales s'y déploient : cordes, bois, cuivres, piano, percussions. On y enseigne à la fois l'histoire de la musique, la composition et le solfège. Musique ancienne et classique, contemporaine, variété, rock : tout genre musical a sa place. Enfin, un agrément du Ministère de la Culture certifie la qualité de l'enseignement !

L'école met un point d'honneur à susciter des pratiques collectives. Prolongement des cours, 25 ateliers, ensembles, formations et orchestres à dimensions diverses réunissent les musiciens sans distinction d'âge ni même de niveau. L'école exerce aussi une mission de diffusion musicale dont rend compte un programme de plus de 70 manifestations.

Rançon du succès, l'école est très à l'étroit dans ses murs. L'heure est à son agrandissement ! ●

École de musique, centre culturel, rue de Verdun, 85100 Les Sables d'Olonne, tél. 02 51 23 90 07, fax 02 51 23 92 66, Site www.lessablesdolonne.fr

Sport

Infrastructures sportives

Équipements en extension

Parmi l'héritage du SIVOM transmis à la Communauté de Communes, le complexe des Chirons demeure le pôle majeur des pratiques sportives dans l'agglomération. La Communauté a développé aussi d'autres plateformes à La Guérinière et à La Rudelière.



Les Chirons, un parc sportif de 8,5 hectares.

Le parc sportif des Chirons, à Olonne-sur-Mer, comptait parmi les toutes premières réalisations du SIVOM. S'étendant sur 8,5 ha et construit progressivement à partir du

milieu des années 60, il comprend une piste d'athlétisme cendrée, 4 terrains de basket, 2 terrains de handball, 2 sautoirs à la perche et longueur, un plateau de lancer de poids, 3 stades her-

bés, 2 stabilisés, un gymnase, une salle de sports récente, une piscine, et un bâtiment pour les vestiaires, les rangements de matériel...

L'ensemble de ces équipements est mis en priorité à la disposition des élèves des établissements scolaires les plus proches et des clubs du Pays des Olonnes.

Création de terrains de rugby

La salle de sports la plus récente a été réalisée par la Communauté de Communes dans le contexte de la reconstruction du collège Paul Langevin. Il fallait à l'époque des locaux de classe provisoires le temps du chantier. Plutôt que de louer des préfabriqués, il a été décidé d'édifier ce bâtiment qui a également servi de salles de cours lors de la rénovation du lycée Valère-Mathé. Une fois décloisonné, il a été affecté, en 1996, à sa vocation sportive première.

C'est aussi la Communauté de Communes qui a réagi aux besoins du Rugby club sablais en manque de terrains d'entraînement. Après une vaine recherche de solution aux Chirons et au stade de Bel Air, aux Sables d'Olonne, décision a été prise de créer deux terrains d'entraînement et des vestiaires, à la Guérinière, à Olonne-sur-Mer, soit un investissement de 457 000 euros ●

Des livres partout

David Chasseloup, médiateur du livre pour le compte de la Communauté, parcourt les quartiers au volant d'un bibliobus et, de façon plus générale, consacre son temps à proposer des livres à tous les publics. Il développe le prêt à domicile, proposition très appréciée des personnes âgées. Il multiplie les animations dans les foyers logements, à la Maison d'enfants, au centre hospitalier, auprès d'associations à vocation sociale... ●

Bibliothèques en réseau

Les trois bibliothèques municipales se rapprochent pour mieux répondre aux besoins et recherches de tous les lecteurs, pour exploiter aussi plus efficacement leurs fonds. Elles sont désormais reliées en réseau grâce à un programme d'information lancé par la Communauté de Communes pour un montant de 366 000 euros. Les intérêts sont multiples, notamment, pour le lecteur : accès à un catalogue exhaustif des ouvrages disponibles, réservation simplifiée... ●

Soutien aux événements



La Communauté de Communes soutient les organisateurs d'événements sportifs, selon leur rayonnement et intérêt. Pour 2004, elle a ainsi accompagné une douzaine de clubs ou associations pour un total de 44 000 euros d'aides. L'accent a été porté sur le triathlon, avec 11 500 euros versés au club organisateur, et sur le semi marathon pour 8 500 euros ●

Financement de la piste d'athlétisme



La Communauté de Communes s'est associée de près à la Ville des Sables d'Olonne quand celle-ci a entrepris la rénovation du parc des Sports de La Rudelière. Son effort s'est concentré, en 2001 et 2002, sur le financement de la piste d'athlétisme. Le coût de l'opération, matériel compris, s'est élevé à 610 000 euros. Cet équipement comprend une piste d'athlétisme de 400 m, une piste de steeple, des aires de saut en hauteur, saut en longueur, triple saut, saut à la perche, des plateaux de lancer de poids, de disque, de marteau, une piste d'élan de lancer de javelot ●

La Communauté de Communes des Olonnes

Mode d'emploi

Vos élus au conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes. Elle débat et vote les décisions. Ses 31 membres sont tous élus parmi les conseillers municipaux des trois communes adhérentes.

Le nombre de représentants, neuf à douze, est proportionnel à la population de la commune. Chaque délégation représente les différentes sensibilités politiques de son conseil municipal d'origine.

Élus	Commissions						
	Finances et personnel	Aménagement de l'espace et environnement	Travaux, voirie, assainissement	Développement économique et formation	Affaires sociales et scolaires	Affaires culturelles	Affaires sportives
Les Sables d'Olonne 12 élus							
Louis Guédon	●	●	●	●	●	●	●
Marie-Christiane Boissy					●		
Bernard Bonnet	●						
Jean-Michel Belle	●		●			●	●
Bernard Chabirand			●			●	●
Jean-Philippe Chappelin		●	●				
Gérard Faugeron					●	●	●
Olivier Foucher							
Yves Galarneau	●	●			●		
Nicole Gréau				●			
Loïc Péron		●		●			
Yves Roucher				●			
Le Château d'Olonne 10 élus							
Jean-Yves Burnaud		●	●	●			
Jean-Claude Brossard	●		●	●			
Isabelle Doat		●			●	●	
Joë Fesseau	●				●	●	
Joël Grangien		●	●				●
Henri Guibert	●			●			
Jean-Pierre Heuzé		●	●				●
Sylvie Mathorez				●	●	●	
Joël Mercier	●			●			●
Michelle Rebouleau					●		●
Olonne-sur-mer 9 élus							
Jean-Yves Grelaud	●		●	●			
Albert Chevrier		●	●				
Éric Gardes					●	●	●
Robert Gérard					●		●
Marylène Guichard		●			●		
Alain Le Gal	●	●	●				
Marie-Thérèse Poupard		●		●		●	
Dominique Prouteau	●			●	●	●	
Thierry Puel	●				●	●	●

Le bureau de la Communauté de Communes des Olonnes



Président
Louis Guédon



3^e vice-président
Bernard Bonnet
président de la commission
des finances et du personnel



6^e vice-présidente
Dominique Prouteau
présidente de la commission
affaires sociales et scolaires



9^e vice-président
Joë Fesseau
président de la commission
des affaires culturelles



1^{er} vice-président
Jean-Yves Burnaud



4^e vice-président
Jean-Yves Grelaud
président de la commission travaux,
voirie, assainissement



7^e vice-président
Jean-Pierre Heuzé
président de la commission aménagement
de l'espace et environnement



Jean-Michel Belle
délégué au transport



2^e vice-président
Thierry Puel



5^e vice-président
Gérard Faugeron
président de la commission
des affaires sportives



8^e vice-président
Yves Roucher
président de la commission développement
économique et formation

Vos contacts à la Communauté de Communes

Communauté de communes des Olonnes
17 rue Nationale
85109 Les Sables d'Olonne
Tél : 02 51 23 84 40
Fax : 02 51 32 02 87
info@cc-olonnes.fr

Pépinière d'entreprises
Parc Actilonne- BP 78
85340 Olonne-sur-Mer
Tél : 02 51 96 88 88
Fax : 02 51 96 87 24
contact@pepiniere-olonne.com

TUSCO
1 rue Jean Perrin
85340 Olonne-sur-Mer
Tél : 02 51 32 95 95
Fax : 02 51 96 93 75
www.tusco.org
Permanence de 9 h à 12 h et de
14 h à 18 h le mercredi, en mairie
des Sables d'Olonne

Piscine des Chirons
Rue Chateaubriand
85340 Olonne-sur-Mer
Tél : 02 51 32 53 58

Déchetterie des Fontaines
Chemin de Chaintrelongue
85340 Olonne-sur-Mer
Tél : 02 51 23 86 05
Fax : 02 51 32 02 87

Cool Café
34 rue de l'Hôtel de Ville
85100 Les Sables d'Olonne
Tél : 02 51 23 95 66

Centre Animation Jeunesse
Rue des Capucines
85340 Olonne-sur-Mer
Tél : 02 51 21 19 63

CLIC
44 boulevard Pasteur
85100 Les Sables d'Olonne
Tél : 02 51 21 49 10
Fax : 02 51 21 40 40

Service de la collecte des ordures ménagères
17 rue Nationale
85109 Les Sables d'Olonne
Tél : 02 51 23 86 05
Fax : 02 51 32 02 87
technique@cc-olonnes.fr

École de musique
Centre Culturel
Rue de Verdun
85100 Les Sables d'Olonne
Tél : 02 51 23 90 07
Fax : 02 51 23 92 66
www.lessablesdolonne.fr

Médiateur du livre
17 rue Nationale
85109 Les Sables d'Olonne
Tél : 06 17 25 37 99

Sur le Web...

La Communauté de Communes des Olonnes anime un site internet où sont présentés tous ses services. www.cc-olonnes.fr

Directeurs de la publication : Louis Guédon, Thierry Puel • **Réalisation et rédaction :** Rue Prémion. **Photos :** Vendée Numérique, Jacques Boulière, Jean-Pierre Sené, Ville des Sables d'Olonne, Semi-Marathon - • **ISSN :** en cours.